



Centre Hospitalier Régional
Universitaire de Lille

DOSSIER DE PRESSE

Lancement du dispositif



Point presse du 3 février 2015



Les conduites suicidaires : un sujet majeur de santé publique pour la région

Une tentative de suicide toutes les 4 minutes en France...20.000 tentatives de suicide par an et environ 800 décès par suicide dans le Nord – Pas de Calais en 2011 ; 15 000 appels par an pour suicide à la régulation du SAMU (59 et 62 réunis).

Plus touchée par les conduites suicidaires que la moyenne nationale, **la région Nord Pas-de-Calais occupe le 3^{ème} rang pour les hommes et le 4^{ème} pour les femmes** des taux de mortalité par suicide, comme montre le rapport publié fin 2014 par la Fédération Régionale de Recherche en Psychiatrie et santé mentale Nord Pas-de-Calais sur les conduites suicidaires, avec le soutien de l'Agence Régionale de santé Nord Pas-de-Calais.



Dans la région, 1 adulte sur 25 et 1 jeune de 17 ans sur 10 est concerné par des pensées suicidaires. Ce sont les adolescentes et les femmes quadragénaires qui font le plus de tentatives de suicide. Chez les hommes, ce sont les trentenaires et quadragénaires les plus nombreux. La récurrence n'est pas rare. En ce qui concerne la mortalité régionale par suicide, bien qu'elle diminue depuis plusieurs années, elle n'en reste pas moins également supérieure à la moyenne nationale. Alors que les tentatives sont majoritairement féminines, les suicides sont dans trois quarts des cas, masculins.

Rester en lien pour prévenir les tentatives de suicide

Le suicide est la **première cause de mortalité chez les 15-25 ans** dans notre région. Sur 10 tentatives les statistiques démontrent que 6 ne récidiveront jamais. Pour les 4 autres, les professionnels de santé concernés par la prise en soins de ces patients sont convaincus qu'un accompagnement spécifique peut prévenir une récurrence.

Aujourd'hui, après une tentative de suicide et une hospitalisation souvent courte aux urgences ou à l'hôpital, les patients retrouvent leur quotidien avec pour bon nombre d'entre-eux, leurs difficultés. Le suivi consiste en un courrier adressé au médecin traitant et/ou au psychiatre et un rdv est programmé dans un Centre Médico Psychologique...Mais ensuite ? Qui s'inquiète un peu à distance du devenir du patient, de la qualité du suivi proposé ? Qui vient l'ajuster, le compléter ou au contraire l'abandonner quand il semble passer à autre chose ?

C'est là que le **nouveau dispositif Vigilans** entre en action, pour rester « en veille » justement auprès de ces personnes fragilisées, pour leur montrer par un **accompagnement personnalisé**, qu'ils ne sont pas seuls pour traverser cette période sensible.

VigilanS : comment ça marche ?

Après une tentative de suicide, les services des centres hospitaliers, des centres de crise qui ont pris en charge la personne dans l'urgence, signalent au dispositif Vigilans la sortie de ce dernier. En parallèle, ils remettent au patient une « **carte ressources prévention** » sur laquelle figure un numéro d'appel d'urgence gratuit.

VigilanS informe le médecin traitant et/ou le psychiatre référent du patient par courrier, de la mise en place du dispositif de veille. **Un numéro de recours** pour les professionnels de santé (ligne dédiée) est transmis à cette occasion.



Les sujets vont ensuite être recontactés selon plusieurs modalités, selon qu'il s'agit d'une récurrence ou non, par téléphone, par SMS, ou par « cartes postales ».

A chaque contact, le médecin traitant est tenu au courant. Si un sujet contacté se trouve en difficulté, voire en danger, Vigilans organise les recours adaptés, en lien direct avec le centre hospitalier de référence et le médecin traitant.

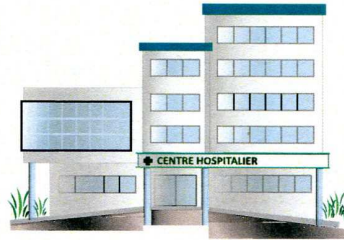
La veille s'effectue sur une période de 6 mois, qui peut être prolongée tous les 6 mois, si nécessaire.

S'il survient une récurrence suicidaire, le patient est de nouveau inscrit dans le dispositif pour 6 mois.

Pour tout suicidant sortant d'un service de la région

J1

A sa sortie de l'hôpital, le patient reçoit une carte ressource avec le n° de téléphone de VigilanS à contacter en cas de besoin. VigilanS informe le médecin traitant et/ou le psychiatre référent du patient par courrier, de la mise en place du dispositif de veille. Un numéro de recours pour les professionnels de santé (ligne dédiée) est transmis à cette occasion.



Pour les non primosuicidants

J10 et J20



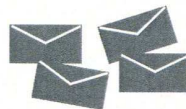
Si ce n'était pas sa 1^{ère} tentative, le suicidant est rappelé 10 à 20 jours après la sortie de l'hôpital par les membres de l'équipe VigilanS.

Avant chaque recontact, le patient est prévenu par courrier ou par SMS. Un compte-rendu est adressé au médecin généraliste et au psychiatre référent.

Simple appel

Injoignable ou en difficulté
envoi de cartes postales
(1/mois pendant 4 mois)

Crise suicidaire
Consultation en urgence



+/- programmation d'un nouvel appel si besoin

A 6 mois

Pour tous : primosuicidants - Non primosuicidants



Appel téléphonique par les membres de l'équipe VigilanS.

Avant chaque recontact, le patient est prévenu par courrier ou par SMS. Un compte-rendu est adressé au médecin généraliste et au psychiatre référent.

Si survenue d'une récurrence suicidaire, le patient est de nouveau dans le dispositif pour 6 mois.

Arrêt de la veille si tout va bien ou poursuite d'une nouvelle veille de 6 mois si besoin.

Un dispositif qui fédère l'expertise de plusieurs partenaires

Le dispositif Vigilans est coordonné par le Professeur Guillaume Vaiva, Professeur de Psychiatrie au CHRU de Lille.

L'équipe se compose d'une secrétaire temps plein, d'un praticien hospitalier à mi-temps, de 4 mi-temps « appelants/écoutants », et d'un assistant spécialiste en Psychiatrie sur l'évaluation du projet. Une Assistante de Recherche Clinique fait également partie de l'équipe.

L'équipe des « appelants/écoutants » travaille au sein de la régulation médicale du SAMU/Centre 15. Le secrétariat peut être joint par les professionnels de santé au 03 20 44 48 48. Il se situe au 2ème étage de l'Hôpital Fontan.

Le CHRU est promoteur de Vigilans mais ce dispositif fédère l'expertise de plusieurs partenaires :

- Le **SAMU/Centre 15** au cœur du dispositif, centralise la veille et le re-contact des personnes survivant à une tentative de suicide ;
- Les **Services d'Urgences des hôpitaux de la Région & les Centres de Crise**, qui « alimentent » le dispositif en signalant les sujets à veiller ;
- Les **Services de Psychiatrie et Santé Mentale** (adultes et enfants), qui joignent leurs ressources de soin et d'intervention à celles de Vigilans, quand une situation à risque est détectée ;
- **L'URPS, les associations de DPC de Médecins Généralistes**, qui s'associent au projet en sensibilisant les médecins de proximité à la détection du risque suicidaire et aux recours disponibles ;
- La **Fédération Régionale de Recherche en Santé Mentale (F2RSM)**, qui a la charge de l'évaluation quantitative et qualitative de l'ensemble du dispositif..

Un dispositif pilote soutenu par l'ARS

La Région Nord – Pas de Calais est la première à tester, à partir de janvier 2015, ce dispositif pilote, financé pour deux ans par l'Agence Régionale de Santé, à hauteur de 380 000 euros, dans le cadre du Schéma régional de prévention du Nord Pas-de-Calais pour 2012-2016. L'Agence s'est engagée à soutenir l'expérience dans le temps si elle montrait son intérêt dans la prévention du suicide. La Fédération Régionale de Recherche en Santé Mentale évaluera cet intérêt.